



Site unique
TAPONNAT

ALSH L'îlot Loisirs

Bulletin d'inscription

Vacances d'ETE 2025



Madame/Monsieur (NOM et prénom du responsable légal) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :/...../...../...../..... Mobile :/...../...../...../.....

E-mail :

N° Allocataire CAF/MSA :

Oui
> documents à fournir à l'inscription

Non



Nom :	Prénom :	Né(e) le :	Age :



“Certifie avoir pris connaissance et accepte le RÈGLEMENT INTÉRIEUR”.

(Habitants CdC prioritaires - Traitement des bulletins par ordre d'arrivée - Pas d'inscription possible si impayés)

A....., le.....

Signature

Nombre de places limité, compléter et retourner le bulletin le plus rapidement.

BULLES D'ETE

LES VACANCES D'ETE, UNE PÉRIODE UN PEU HORS DU TEMPS ET POURTANT QUI PASSE EN UN CLIN D'OEIL. TOUT COMME L'ENFANCE, C'EST À LA FOIS SI LENT ET SI BREF ...

“BULLES D'ETE” : UN PROGRAMME TOUT EN LÉGÈRETÉ ET EN ÉNERGIE POUR SUSPENDRE UN PETIT PEU LE TEMPS. ET QUAND LES BULLES ÉCLATENT, ON GRANDIT UN PEU ...

L'ÉTÉ SERA DÉDIÉ AUX JOIES MINUSCULES ET PRÉCIEUSES DES HISTOIRES QUE L'ON S'INVENTE, AU VIVRE ENSEMBLE ET AU PLAISIR DE S'AMUSER, POUR SE CRÉER DES SOUVENIRS.



Inscription à la journée :

SEMAINES	L	M	Me	J	V
Du 07 au 11 JUILLET					
Du 15 au 18 JUILLET	FÉRIÉ				
Du 21 au 25 JUILLET					
Du 28 JUILLET AU 01 AOÛT					
Du 04 au 08 AOÛT					
Du 11 au 14 AOÛT					FÉRIÉ

A compléter uniquement si vous souhaitez utiliser le service de ramassage

Transport :

Votre enfant prendra-t-il le bus ?

- OUI Matin
 Soir

 NON



Sur quelle commune ?

- CHAZELLES (place de l'école) : 8h15 - 17h45
 PRANZAC (place de la Mairie) : 8h25 - 17h35

**Circuit de ramassage assuré en minibus par l'ALSH.
Capacité limitée à 6 places + 2 places devant pour des enfants de + 10 ans.**

Le respect des horaires est impératif. La présence des parents est indispensable au retour du bus (dans le cas contraire, l'enfant sera ramené à l'Accueil de Loisirs - TAPONNAT).

Programmes d'animations et temps forts sont consultables sur le site internet :

<https://www.rochefoucauld-perigord.fr> (espace-parents/les-accueils-de-loisirs/alsh-ilot-loisirs/les-vacances)



- Toute annulation devra être signalée 7 jours ouvrés avant la journée concernée. Passé ce délai, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés.

- En cas de maladie, prévenir dans les plus brefs délais et au plus tard le jour de fréquentation. La journée sera alors décomptée mais le prix du repas (3,00€) restera à la charge de la famille dans une limite de 5 absences. Dans le cas où la famille ne préviendrait pas le jour même de l'absence pour maladie, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés au plein tarif.